



## Donnation à notre petit fils

Par **julien remy**, le **09/04/2017** à **12:19**

Bonjour,

Ma femme et moi avons deux enfants, nous sommes en conflits avec ces derniers depuis plus de 15 ans. Nous avons trois petits enfants.

Nous souhaiterions que notre maison revienne à Un de nos petits enfants.

Dans un premier temps est-ce possible de lui léguer notre maison sans que nos enfants aient quelques choses à dire ?

En vous remerciant,  
bien cordialement,

Par **Visiteur**, le **09/04/2017** à **15:18**

Bonjour,

Vos 3 enfants sont héritiers réservataires, chacun pour 25%, soit 75% . Reste 25% (appelés quotité disponible) dont vous avez le droit de faire ce que vous désirez.

Il faudrait donc que la valeur de la maison ne dépasse pas ces 25%.